

CRE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
PROCES-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JANVIER
2021



L'Assemblée générale ordinaire se tient le 16 décembre 2021 à 19 heures en visioconférence.

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix ayant été atteint, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du Comité Régional d'Équitation pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2021,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2021,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2022,
- Point n° 4 – Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du Comité Régional d'Équitation et sur le site de vote électronique.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	391	3840
Nombre de votants	91	1265

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2021

	Nombre de voix	Pourcentage
Oui	1065	84,52%
Non	0	0%
Vote blanc	195	15,48%

Vote n°2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2021

	Nombre de voix	Pourcentage
Oui	1065	84,52%

Non	0	0%
Vote blanc	195	15,48%

Vote n°3 – J'approuve le budget prévisionnel 2022

	Nombre de voix	Pourcentage
Oui	1054	83,65%
Non	30	2,38%
Vote blanc	176	13,97%

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 21 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Toni CAPOULADE
Président du CRE PROVENCE ALPES COTE
D'AZUR



Cécile ETIENNE
Secrétaire Général du CRE PROVENCE ALPES
COTE D'AZUR

